



OIC/CONF-12/ST-SUM-2/2021/DECLARATION/

**DECLARATION D'ABOU DHABI
DU
2^{ème} SOMMET DE L'OCI SUR LA SCIENCE ET LA
TECHNOLOGIE**

**16 juin 2021
6 Dhul-Qi'dah 1442 H**

DECLARATION DU

2^{ème} SOMMET DE L'OCI SUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

« La science, la technologie et l'innovation : ouvrir de nouveaux horizons »

1. **Nous**, Souverains et Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres de l'Organisation de la Coopération Islamique, réunis virtuellement, le 16 juin 2021, correspondant au 6 Dhul-Qi'dah 1442H, sous la présidence du Gouvernement des Emirats arabes unis, à l'occasion du 2^{ème} Sommet de l'OCI sur la Science et la Technologie pour examiner la mise en œuvre de l'Agenda 2026 de l'OCI sur les STI, et réaffirmer notre engagement à prendre toutes les mesures et à procéder aux réformes nécessaires pour aménager un environnement propice au progrès de la Science, de la Technologie et de l'Innovation dans les Etats membres de l'OCI.
2. **Nous reconnaissons** les efforts déployés par les dirigeants de la République du Kazakhstan en sa qualité de Président du Premier Sommet de l'OCI sur la Science et la Technologie, en faveur du renforcement de la Solidarité islamique et de la coopération dans les divers domaines, en particulier pour le progrès scientifique et technologique des Etats membres de l'OCI.
3. **Nous apprécions** également le leadership de S.E. Arif Alvi, Président de la République islamique du Pakistan et Président du COMSTECH pour avoir promu la coopération scientifique et technologique intra-OCI, et coordonné les efforts des États membres et des institutions compétentes de l'OCI en faveur de la mise en œuvre de l'Agenda 2026 de l'OCI sur les STI et du progrès de la science, de la technologie et de l'innovation dans les Etats membres et, tout particulièrement, dans les Pays les moins avancés (PMA).
4. **Nous réaffirmons** notre attachement aux principes et objectifs consacrés dans la Charte de l'OCI, en vue notamment de renforcer et de développer la science et la technologie, et œuvrer à insuffler une nouvelle dynamique au rôle pionnier de l'islam dans le monde, tout en garantissant le développement durable, le progrès et la prospérité des populations des États Membres.
5. **Nous** reconnaissons le rôle central de l'OCI en tant que plate-forme de renforcement de la coopération mutuellement avantageuse entre ses États membres, dans les domaines de la science, de la technologie, de l'innovation, de la santé, de l'éducation, de l'environnement, de l'emploi, de l'autonomisation des femmes et autres secteurs.
6. **Nous sommes conscients** que la connaissance et la pensée critique, dont la science, la technologie et l'innovation sont les symboles les plus visibles, sont les principaux moteurs du changement, non seulement en termes d'accélération du rythme du développement économique, d'amélioration de la productivité et de la compétitivité, mais également dans l'ensemble des efforts humains, qui comprennent la création de changement et la gestion de ses outils.

7. **Nous reconnaissons** que la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation est essentielle pour relever les défis contemporains inhérents au développement, à l'éradication de la pauvreté, à l'environnement, à l'éducation pour tous, au changement climatique, à la santé humaine, à l'énergie et aux ressources en eau.
8. **Nous reconnaissons** que la transformation technologique est la clé de la croissance et du développement accélérés des États membres, en particulier des pays les moins avancés, qui doivent renforcer leurs potentialités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, en créant des environnements politiques favorables qui comprennent entre autres des cadres réglementaires et de gouvernance, des incitations pour toutes les parties prenantes et des règlements pour une protection efficace et équilibrée des droits de propriété intellectuelle.
9. **Nous reconnaissons** l'impératif de raffermir les liens tant intra-OCI, que régionaux et internationaux, afin de conforter les capacités institutionnelles et le développement des ressources humaines dans les États membres grâce à un renforcement ciblé des capacités et à une assistance financière, de telle sorte que les États membres puissent bénéficier des progrès technologiques et, partant, créer, appréhender, adapter et utiliser la science, la technologie et l'innovation pour le développement durable de leur population.
10. **Nous reconnaissons** que le transfert de technologie et le développement des capacités technologiques locales sont importants pour que les États membres, en particulier les pays les moins avancés, pour développer des écosystèmes d'innovation nationaux et régionaux. Nous appelons le COMSTECH, en collaboration avec le Secrétariat général et autres partenaires internationaux à élaborer une feuille de route exhaustive pour l'établissement de mécanismes de transfert de technologie entre les États membres de l'OCI.
11. **Nous soutenons** la proposition du Gouvernement du Kazakhstan de tenir, en 2021, la 1^{ère} session du Comité des Hauts Fonctionnaires et la réunion des Ministres du « Groupe de l'OCI-15 », chargé de l'éducation, de la science et de la technologie, et confions au Secrétariat général de l'OCI et au COMSTECH la mission d'engager les préparatifs en coordination avec les États membres concernés de l'OCI.
12. **Nous notons** que la crise sans précédent de la COVID-19 a révélé toute l'importance que revêt la coopération mondiale pour assurer que la communauté internationale adopte des solutions fondées sur des preuves scientifiques, en traitant avec d'autres problèmes mondiaux complexes, tels que les urgences sanitaires et le changement climatique ; et **convenons** de promouvoir des politiques en faveur de la science ouverte et de l'innovation ouverte, en tant que nouvelle ressource innovante pour le renforcement de l'interface science-politique visant à appuyer les processus de prise de décision éclairés, aux niveaux national, régional et de l'OCI.
13. **Nous apprécions** le rôle de la Banque de Technologie des Nations unies pour les PMA, créée par la Résolution 71/251 de l'Assemblée générale des Nations unies, dans la facilitation de l'accès aux technologies numériques et de leur mise en œuvre, ainsi qu'en matière d'assistance à la transformation numérique des PMA dans leur développement durable ; et **reconnaissons** également l'importance du rôle devant être joué par la Banque

en vue de combler le fossé numérique qui sépare les PMA et les pays développés. Nous invitons les États membres à fournir une contribution financière et une assistance technique volontaires pour en assurer la mise en œuvre totale et effective, et à soutenir, de manière coordonnée, les activités de ladite Banque de technologie, tout en se conformant aux dispositions pertinentes des accords relatifs aux droits de propriété intellectuelle.

- 14. Nous félicitons** les Etats membres de l’OCI pour leurs actions proactives et opportunes visant à prévenir la propagation de la pandémie, et leurs initiatives en vue de faire face à la situation, gérer les effets de la crise dans les domaines sanitaire, économique, éducatif, financier, social et humanitaire. **Nous saluons** également les efforts de tous les agents de santé de première ligne et autres qui s’efforcent de dispenser les services essentiels à la population. **Nous encourageons** les Etats membres à doter les travailleurs du secteur de la santé des équipements nécessaires afin de leur permettre de s’acquitter de leurs tâches avec diligence. **Nous soulignons** la nécessité de mettre à contribution les enseignements appris durant la pandémie de la Covid-19 en vue d’une coopération future entre les institutions de recherche, de développement et d’innovation, aux plans national, régional et international dans les secteurs d’intérêt commun, lors d’éventuelles pandémies mondiales à venir. **Nous insistons**, à cet égard, sur la nécessité de prendre en considération les Communiqués finaux de la réunion virtuelle d’urgence du Comité exécutif de l’OCI au niveau des Ministres des Affaires étrangères et du Conseil consultatif de la femme de l’OCI, pour débattre des répercussions de la pandémie de la Covid-19 et arrêter une réponse conjointe.
- 15. Nous apprécions** le soutien apporté par les Etats membres et les institutions compétentes de l’OCI aux pays les plus vulnérables, y compris les pays les moins avancés (PMA) de l’OCI, tant bilatéralement, qu’à travers l’octroi d’une généreuse contribution aux initiatives internationales existantes ; et les exhortons à poursuivre leur appui qui vise à permettre à tous les pays d’avoir un accès rapide et sans entrave à des diagnostics, au dépistage, à la prévention, à des produits thérapeutiques et à des vaccins de qualité, sûrs, efficaces et abordables, à des technologies de santé de base, ainsi qu’aux équipements adéquats, pour faire face à la pandémie de la COVID-19.
- 16. Nous notons** que dans le contexte de la pandémie actuelle, il importe pour les Etats membres d’œuvrer de concert à réduire les barrières liées à la propriété intellectuelle afin d’accéder rapidement à des produits médicaux abordables, y compris les vaccins et les médicaments.
- 17. Nous reconnaissons** que le partage d’informations et de connaissances en temps réel mènera à de meilleures stratégies et actions pour prévenir, répondre et contrôler les futures situations d’urgence sanitaire, ainsi que les pandémies. **Nous reconnaissons** en outre le besoin d’une plate-forme efficace de partage d’informations et de renforcement des capacités pour améliorer la réponse collective de l’OCI aux urgences et aux menaces de santé publique.
- 18. Nous appelons** le Secrétariat général à coordonner avec les États membres, les institutions concernées de l’OCI et les partenaires internationaux en vue de prendre les dispositions nécessaires à l’opérationnalisation et la mise à niveau du Portail de la Santé de l’OCI, de manière à mettre en place un mécanisme institutionnel composé d’experts nationaux et de

décideurs politiques dans les domaines concernés dans le but de renforcer les capacités et la préparation des institutions de santé publique des États membres ; l'objectif étant de permettre à celles-ci de mieux prévoir, détecter, prévenir et contrôler les urgences sanitaires et de partager les meilleures pratiques en matière de détection du virus, de contrôle du nombre d'infections, de traitement des personnes infectées et de recherche sur la maladie.

19. **Nous notons** avec inquiétude que certains États membres de l'OCI disposent de capacités de fabrication insuffisantes ou inexistantes dans l'industrie pharmaceutique et les dispositifs médicaux ; et l'industrie locale couvre une infime partie de la demande intérieure de dispositifs pharmaceutiques et médicaux, ce qui les oblige à dépendre fortement des importations. Nous constatons des avancées prometteuses en termes de recherche sur les vaccins, menées par les États membres de l'OCI contre le Covid-19 et apprécions les progrès engrangés. **Nous espérons** que ces recherches serviront l'intérêt commun de tous les États membres et de l'humanité tout entière. Nous estimons également que ces études contribueront au renforcement des domaines de coopération entre les secteurs scientifiques et sanitaires concernés, en vue de conforter les potentialités des États membres dans la lutte contre le COVID-19 et les futures pandémies.
20. **Nous encourageons** l'innovation et le développement des industries nationales dans le domaine des médicaments et des vaccins, ainsi que les mesures préventives et les traitements contre les maladies transmissibles et non transmissibles, conformément aux lois et normes internationales applicables, tout en garantissant le respect de l'éthique et de l'intégrité de la recherche scientifique, en particulier pendant les pandémies. À cette fin, nous appelons le Secrétariat général en collaboration avec les États membres, les institutions compétentes de l'OCI et les partenaires internationaux à œuvrer au raffermissement de la coopération technique et des programmes de renforcement des capacités dans la production, la fourniture et la réglementation efficace des vaccins, des médicaments et des dispositifs médicaux pour soutenir une meilleure santé et le bien-être de notre population.
21. **Nous reconnaissons** que des politiques pharmaceutiques nationales efficaces et leur mise en œuvre dans le cadre d'une bonne gouvernance sont essentielles pour assurer l'accès à des médicaments essentiels abordables, sûrs, efficaces et de qualité garantie. Pour ce faire, nous incitons à raffermir davantage la coopération en cours entre les autorités nationales de réglementation des médicaments de l'OCI, en vue de conforter leurs capacités réglementaires.
22. **Nous notons** avec préoccupation qu'en dépit de l'éradication de nombreuses maladies infectieuses, le monde, y compris un nombre important d'États membres de l'OCI, est toujours confronté à une augmentation de la résistance pathogène aux médicaments antimicrobiens et à la menace de nouveaux agents pathogènes émergents ou mutants. Nous exhortons les États membres à participer au développement de nouvelles méthodes de traitement basées sur la recherche fondamentale sur l'origine de la résistance aux antibiotiques et la recherche appliquée consacrée au développement de nouveaux antibiotiques.

- 23. Nous appelons** en outre les États membres à assurer un soutien continu pour renforcer le système de santé dans tous les aspects pertinents, conformément au Programme d'action de santé stratégique de l'OCI (PASS) 2014-2023, en mettant un accent particulier sur les urgences sanitaires, les maladies transmissibles et non transmissibles, les maladies tropicales négligées, la santé mentale, la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants et la promotion d'une meilleure nutrition pour les femmes et les enfants ; et reconnaissons, à cet égard, l'importance d'une augmentation du financement national et de l'aide au développement pour parvenir à une couverture sanitaire universelle.
- 24. Nous notons** avec préoccupation l'impact négatif de la pandémie du COVID-19 sur les systèmes éducatifs dans les États membres, qui a non seulement limité les possibilités d'éducation pour un grand nombre d'enfants et de jeunes, mais a également imposé aux États membres un fardeau supplémentaire pour faire face aux frais d'organisation pour la réouverture des établissements d'enseignement de manière sûre et efficace. **Nous encourageons** les États membres à allouer des ressources additionnelles pour assurer la pérennité de l'éducation et le bien-être des étudiants, en investissant dans une infrastructure qui soit conforme aux protocoles de santé publique et en offrant des incitations aux étudiants qui n'ont pas les moyens de poursuivre leurs études.
- 25. Nous reconnaissons** l'importance de l'accès universel à l'éducation jusqu'au niveau secondaire et l'impératif de modernisation et d'investissement dans le développement des compétences et de la formation professionnelle des jeunes afin de satisfaire aux demandes du marché et de leur offrir des possibilités d'emploi décent. À cette fin, **nous réitérons** notre appel aux États membres de l'OCI à fournir tout le soutien possible pour la mise en œuvre efficace de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels de l'OCI (OCI-EFTP) et d'autres programmes similaires, qui visent à accroître la coopération intra-OCI pour le développement des compétences professionnelles de la main-d'œuvre des États membres de l'OCI.
- 26. Nous sommes déterminés** à intensifier les investissements dans l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) aux niveaux primaire, secondaire et supérieur, et de veiller à ce qu'un enseignement STIM de qualité soit accessible à tous et, en particulier aux femmes et aux filles.
- 27. Nous sommes déterminés** à promouvoir la mise en réseau et les liens au sein de l'OCI et avec les principales universités mondiales pour des partenariats de recherche multipartites conjoints et le partage des connaissances en mobilisant les ressources, installations et équipements de développement de la recherche scientifique dont disposent les États membres. À cet égard, **nous apprécions** les efforts déployés par le Secrétariat général et le COMSTECH pour identifier les principales institutions et scientifiques des États membres et en cartographier les profils de publications scientifiques ; et **appelons** le COMSTECH à établir des liens entre ces dernières dans le but de promouvoir l'échange de connaissances et d'expertises entre elles.
- 28. Nous soulignons** l'importance de promouvoir la collaboration et les partenariats intra-OCI pour accroître encore l'interaction académique et l'échange de connaissances entre les institutions académiques, à travers l'octroi de bourses, l'échange d'étudiants, de

professeurs et de chercheurs. À cette fin, nous encourageons les États membres à octroyer davantage de bourses aux étudiants des autres États membres, en particulier des pays les moins avancés, leur permettant de poursuivre leurs études. Nous soulignons également la nécessité de créer une plate-forme de partage d'informations pour faciliter l'accréditation, la reconnaissance et l'équivalence des diplômes, ce qui représente une condition préalable importante pour une plus souple mobilité des étudiants entre les États membres.

29. **Nous soulignons** que la mobilité transfrontalière de la main-d'œuvre et la reconnaissance des compétences parmi les États membres de l'OCI sont des instruments importants pour créer un environnement propice qui peut contribuer au transfert de connaissances, à la promotion de la science, à l'innovation et à la diffusion des technologies à tous les niveaux, de productivité économique et de création d'emplois. À cette fin, **nous encourageons** les États membres à conclure des accords bilatéraux conformément aux priorités nationales, aux besoins du marché local et à l'offre de compétences, sur la base des accords-cadres pertinents de l'OCI, tels que l'Accord de l'OCI sur l'accord de reconnaissance mutuelle (ARM) de la main-d'œuvre qualifiée ; l'Accord bilatéral modèle de l'OCI sur l'échange de main-d'œuvre ; et la Stratégie du marché du travail de l'OCI.
30. **Nous sommes déterminés** à promouvoir l'agriculture durable, le développement rural et la sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI, en encourageant le recours à la science, à la technologie et à l'innovation pour relever des défis, tels que la mécanisation agricole inadéquate, la pénurie d'eau et le manque de systèmes d'irrigation modernes, le changement climatique et la sécheresse, les inondations, les tempêtes de sable et de poussière, l'érosion des sols et la dégradation des terres qui en résultent. Afin d'y parvenir, **nous appelons** à une augmentation des investissements publics et privés dans le développement de nouvelles techniques agricoles et au recours aux technologies d'information de pointe à l'effet de partager les dernières innovations dans les domaines de l'agriculture et de la gestion de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Un accent particulier sera également mis sur le renforcement de la biotechnologie végétale et de la biodiversité, en développant de nouvelles semences pour les variétés de cultures vivrières et marchandes qui sont tolérantes au sel et résistantes à la sécheresse et aux inondations.
31. **Nous encourageons** les États membres à intensifier la coopération intra-OCI en matière de conservation, de gestion et de partage des ressources génétiques végétales et animales pour l'alimentation et l'agriculture, y compris la création et l'opérationnalisation de banques de gènes nationales et régionales. À cet effet, **nous saluons** les efforts déployés par le COMSTECH en vue de forger une coopération multinationale sur le développement, la préservation et l'intégration des variétés dans le système semencier. **Nous nous félicitons** également des résultats de l'Atelier sur le développement des Banques Génétiques Nationales dans les États membres de l'OCI, organisé par l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS), sous la présidence du Gouvernement des Émirats Arabes Unis, en juillet 2020.
32. **Nous insistons** sur la nécessité de mettre en place un système efficace et intégré de gestion de la sécurité sanitaire des aliments, de lutte et de prévention des maladies, ainsi que de relever les défis de la contamination des aliments et de la résistance aux antibiotiques contre les microbes d'origine alimentaire. **Nous apprécions** la collaboration actuelle au

sein de l'OCI pour mettre en œuvre le régime de normalisation, d'accréditation et de certification des aliments halal et prenons acte également des efforts déployés par l'INMPI à cet égard; et **appelons** toutes les institutions pertinentes de l'OCI dans les secteurs de la santé, du commerce et de la sécurité alimentaire à conjuguer leurs efforts pour promouvoir des systèmes alimentaires sûrs, durables et sains dans une ère marquée par des changements climatiques accélérés.

- 33. Nous soulignons** l'importance de promouvoir les activités de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire (IOFS), à travers le développement de nouveaux projets, ainsi que la mise en œuvre pratique des plans et projets déjà approuvés de cette Organisation. **Nous exhortons** le Groupe de la BID et les Etats membres de l'OCI à explorer la possibilité de fournir le soutien financier et technique nécessaires aux projets de l'IOFS.
- 34. Nous reconnaissons** qu'une utilisation efficace de l'eau, de meilleures infrastructures hydrauliques et l'accès à une eau potable sûre, salubre et abordable et à des services d'assainissement adéquats sont indispensables pour améliorer le niveau de vie, la santé humaine et le bien-être social de tous. A cette fin, nous soulignons l'importance significative de l'instauration de partenariats aux plans national, régional et international, le cas échéant, entre les Etats membres, les autres parties prenantes des secteurs public et privé, les membres de la société civile et les universités pour assurer la mise en œuvre de la Vision de l'Eau de l'OCI. **Nous insistons** sur le besoin de recherches concertées, du partage des connaissances et des expériences, de l'expansion rapide et de la vulgarisation des technologies modernes et le renforcement des capacités institutionnelles pour faire face aux défis liés à l'eau dans les États membres de l'OCI.
- 35. Nous reconnaissons** l'importance de fournir un approvisionnement fiable et durable en énergie propre et abordable, en tant que condition préalable à la lutte contre la pauvreté, d'assurer la sécurité alimentaire, l'adduction en eau potable et l'assainissement, la santé, l'éducation et le développement économique en général. **Nous réitérons** la nécessité de développer un cadre de coopération de l'OCI dans le domaine de l'énergie en vue de faciliter l'échange d'informations, le partage du savoir-faire/de la technologie et des meilleures pratiques entre les États membres de l'OCI, en ce qui concerne le développement et l'utilisation des diverses ressources énergétiques. A cette fin, **nous demandons** au Secrétaire général d'envisager la possibilité d'organiser un forum au niveau ministériel consacré à la coopération intra-OCI dans le domaine de l'énergie.
- 36. Nous encourageons** les États Membres à accroître leur soutien national aux activités de recherche, d'innovation et de développement dans l'efficacité et les technologies énergétiques, y compris les énergies renouvelables, l'hydrogène et autres technologies habilitantes, et à rassembler le gouvernement, les universités, le secteur privé et la société civile pour qu'ils prennent part à ces activités qui vont de la recherche fondamentale à la mise en œuvre et à la commercialisation.
- 37. Nous sommes conscients** de la vulnérabilité de nombreux États membres face aux effets du changement climatique. Ainsi, **nous incitons** les États membres à s'engager dans la recherche et le développement de technologies propres qui peuvent réduire les émissions

de carbone et atténuer les effets du changement climatique. **Nous encourageons** également l'utilisation de technologies propres dans tous les secteurs pour protéger l'environnement.

38. **Nous encourageons** les États Membres à prendre les mesures nécessaires pour la création, le développement et la diffusion de nouvelles technologies en renforçant l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication, les capacités des ressources humaines pour les nouvelles compétences et en améliorant l'accès abordable à Internet et à la connectivité numérique dans nos pays ainsi qu'avec d'autres pays. En outre, nous recommandons aux États membres de coopérer à la définition de normes pour les technologies avancées et les technologies 4IR afin d'optimiser les processus de la chaîne d'approvisionnement, de réduire les barrières numériques, d'améliorer l'efficacité et la productivité et de faciliter les échanges.
39. **Nous sommes déterminés** à renforcer les infrastructures et les ressources humaines dans le domaine de la biotechnologie et de la nanotechnologie, qui peuvent apporter des solutions appropriées dans les secteurs de la médecine, de la pharmacie, de l'élevage, de l'environnement, de l'agriculture et autres domaines pertinents ; et **encourageons** les États membres à mettre en place des centres nationaux et régionaux de biotechnologie et de nanotechnologie, y compris des installations modernes de recherche animale avec les installations de biosécurité et de confinement requises, ainsi que des installations de recherches translationnelles précliniques, cliniques.
40. **Nous encourageons** tous les États membres à élaborer des politiques et des feuilles de route nationales en matière de numérisation et à développer des programmes et des initiatives de soutien, dans le cadre de la Quatrième Révolution Industrielle (4IR). **Nous soulignons** l'importance de la transformation numérique par le recours aux systèmes intelligents, y compris les intégrations numériques, l'IoT, l'automatisation, les technologies robotiques, la cybersécurité, le Big Data, et par la voie d'une action en étroite coopération dans ces domaines, en tant qu'États membres de l'OCI. **Nous sommes également conscients** de l'impératif qu'il y a à exhorter les États membres, à s'adonner à une économie circulaire et à conforter les capacités et potentialités d'innovation de nos économies, afin qu'elles soient prêtes à une inévitable transition, dite double (verte et numérique), vers l'ère de la Quatrième Révolution Industrielle.
41. **Nous encourageons** les États membres à mettre en place un cadre réglementaire et des politiques pour attirer et soutenir l'investissement privé et l'innovation pour le développement des écosystèmes numériques. **Nous recommandons** également aux États membres de coopérer à la définition de normes pour les technologies 4IR et les technologies avancées associées afin de permettre une adoption rapide et des gains de productivité, en améliorant l'efficacité et en optimisant les processus de la chaîne d'approvisionnement pour faciliter le commerce.
42. **Nous sommes conscients** des opportunités et des défis que présentent les changements technologiques nouveaux et émergents pour les États Membres, en particulier pour les pays les moins avancés. **Nous encourageons** le COMSTECH, en collaboration avec d'autres institutions pertinentes de l'OCI et des partenaires internationaux, à explorer les voies et moyens de mener régulièrement des évaluations et des mesures technologiques, ainsi que

des exercices de prospective pour analyser et évaluer leur potentiel de développement et atténuer les effets négatifs et les risques possibles pour les États membres.

43. **Nous accueillons favorablement** la participation des États membres à l'EXPO 2020 de Dubaï, qui aura lieu en 2021, sur le thème : « Connecter les esprits : Créer l'avenir », une première mondiale dans la région du Moyen-Orient, de l'Afrique et de l'Asie du Sud (MEASA) ; et **encourageons** la participation de tous les États membres pour tirer parti de la plateforme unique de l'EXPO 2020 Dubaï, en tant qu'incubateur mondial de nouvelles idées et technologies ayant le plus d'impact au monde, afin d'établir des partenariats et de stimuler les progrès, laissant derrière eux un solide héritage social et économique.
44. **Nous notons** avec satisfaction que les États membres ont réalisé des progrès et des acquis dans divers aspects prioritaires de l'Agenda 2026 de l'OCI sur les STI, tout particulièrement dans les domaines de la recherche scientifique et de l'innovation, au vu de la multiplication significative du nombre de publications et d'articles scientifiques, de chercheurs fréquemment cités et de brevets des États membres. Mais, en même temps, nous craignons que les progrès soient lents dans de nombreux domaines.
45. **Nous sommes décidés** à intensifier davantage nos efforts pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2026 de l'OCI sur les STI, à travers une série d'initiatives et de programmes ciblés qui seront proposés par COMSTECH, en coordination avec le Secrétariat général et d'autres institutions pertinentes de l'OCI. Pour ce faire, nous appelons les États membres qui en ont les ressources à envisager de fournir le soutien financier et technique nécessaire au COMSTECH et au Secrétariat général pour mener à bien ces initiatives.
46. **Nous reconnaissons** le rôle important du financement public et privé, y compris les fonds de capital-risque, dans la recherche et le développement technologique. Nous encourageons tous les États membres à accroître les allocations budgétaires pour le progrès des sciences et des technologies et à créer des fonds d'innovation pour soutenir les grandes, petites et moyennes entreprises innovantes dans les domaines prioritaires, en particulier pendant les phases de recherche, de développement, de démonstration et d'opérationnalisation.
47. **Nous saluons** le rôle du Secrétariat général, du COMSTECH et d'autres institutions pertinentes de l'OCI dans la coordination et la mise en œuvre de l'Agenda 2026 de l'OCI sur les STI ; et **appelons** le COMSTECH à organiser une réunion d'examen de haut niveau impliquant les États membres et toutes les institutions et organes compétents de l'OCI, en vue d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes et activités pour la réalisation des buts et objectifs approuvés de l'Agenda 2026 de l'OCI sur les STI.
48. **Nous félicitons** le Gouvernement des Émirats Arabes Unis pour avoir assuré la présidence du 2^{ème} Sommet de l'OCI sur la Science et la Technologie, et lui exprimons nos remerciements et notre gratitude pour avoir tenue, pour la première fois, le Sommet de l'OCI virtuellement.